

# Permacultive

Diffuser la permaculture dans les Alpes-Maritimes

## Conditions générales de vente « FORMATIONS »

Mises à jour le 29 janvier 2021

### 1. Définition de l'association Permacultive et de son activité

« Permacultive » est une association loi 1901 créée en 2018 dont l'objet principal est de diffuser, valoriser, transmettre et enseigner les éthiques, les principes et les méthodes de conception de la permaculture dans les Alpes-Maritimes. Depuis 2019, Permacultive est un organisme de formation enregistré sous le numéro 93060847606 auprès du préfet de la région PACA. Elle garantit respecter l'ensemble de ses obligations légales, et en particulier celles du Code du Travail relatives à la formation professionnelle continue.

### 2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions de réalisation des formations entre Permacultive et ses Clients (particuliers ou professionnels).

### 3. Modalités d'inscription

Pour chaque formation, les demandes d'inscriptions se font directement auprès de Permacultive, par téléphone au 06 62 40 40 87 ou par courriel à [formations@permacultive.org](mailto:formations@permacultive.org).

L'inscription ne peut être prise en compte qu'à compter de la signature d'un document contractuel spécifique à la formation désirée (devis, contrat ou convention). Aucune inscription orale ni par simple retour de courriel ne pourra être prise en compte ni engager Permacultive. Cette dernière se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Toute inscription à une formation entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGV.

### 4. Organisation des formations

Afin de s'assurer que la formation choisie correspond aux attentes du Client, Permacultive peut organiser un entretien de positionnement ou envoyer un questionnaire au Client afin de déterminer ses besoins et objectifs.

Les formations sont organisées par Permacultive, qui prend en charge la mise à disposition de locaux adaptés, garantit la présence d'intervenants qualifiés pour chaque formation et met à disposition des participants les moyens pédagogiques nécessaires à la formation suivie.

Permacultive est seule décisionnaire concernant le lieu de la formation et peut être amenée à le modifier au cours de la formation. Elle est également seule décisionnaire concernant l'intervenant choisi pour animer la formation et peut être amenée à le remplacer au cours de la formation. Permacultive se réserve le droit de modifier le contenu des programmes tel que mentionné sur les fiches de présentation fournies à titre indicatif, en fonction de l'actualité, du besoin et du niveau des participants, de la dynamique de groupe, tout en restant dans les objectifs et l'esprit de la formation.

En cas de survenance d'un événement indépendant de la volonté de Permacultive, cette dernière pourra procéder au report de la formation sans aucun dédommagement. Elle proposera au Client de nouvelles dates et/ou un nouveau lieu, ce qui donnera lieu à une nouvelle contractualisation.

De façon non exhaustive, les événements pouvant contraindre Permacultive à procéder à un report sont les suivants : l'absence d'un formateur, un nombre de stagiaires inscrits insuffisant, tout problème logistique ou technique...

Permacultive réalisera toute enquête de satisfaction, indicateurs de performance ou autres outils d'information quant au niveau de performance des formations suivies dans le respect de la réglementation de la protection des données.

## **5. Obligations de Permacultive**

Permacultive s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de la formation choisie par le Client. A ce titre, Permacultive s'engage à faire tout son possible pour garantir un accueil dans des locaux sains, propres et adaptés aux conditions de la formation. Néanmoins, elle ne saurait être tenue responsable en cas de défaillance de ses prestataires d'accueil.

Permacultive s'engage à tenir le Client informé de tout changement qui pourrait survenir au cours de la formation, et plus généralement à respecter l'ensemble des termes du contrat conclu avec le Client.

## **6. Obligations du Client**

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des modalités de la formation fixées dans le document contractuel qu'il a signé. En particulier, il s'engage à être présent et ponctuel lors de la formation à laquelle il doit participer, ainsi qu'à procéder au règlement de la formation dans les délais convenus.

Le Client s'engage également à respecter le règlement intérieur des lieux où la formation aura lieu. Permacultive ne saurait être tenue responsable en cas de manquement du Client au règlement intérieur, et plus généralement à toute règle imposée au sein de ce dernier. Le Client

s'engage à adopter un comportement respectueux envers les intervenants et autres Clients de la formation.

En cas de manquement du Client à ces obligations, Permacultive pourra être amené à modifier les conditions initiales de la formation, voire à mettre un terme à cette formation, à condition de respecter les dispositions du code du Travail.

## **7. Prix**

Les prix des formations de Permacultive sont libellés en euros, nets de taxes. Ils comprennent les frais de la formation ainsi que les éventuels documents pédagogiques distribués. Sauf mention expresse contraire dans le devis et/ou la convention et/ou le contrat signé(s), le(s) repas ne sont pas inclus dans ce prix.

Etant donné que Permacultive propose des formations sur mesure, le prix final de la formation peut varier. Ainsi, il est convenu que le prix dû par le Client est et demeure le prix mentionné sur le devis et/ou la convention et/ou le contrat, même s'il diffère du prix affiché sur le site Internet de Permacultive, ou sur les différentes plateformes où ses formations sont référencées.

## **8. Paiement**

Les modalités de règlement du prix diffèrent en fonction de la prise en charge ou non de la formation par un intermédiaire. En conséquence, le Client et Permacultive s'engagent à respecter les modalités de paiement inscrites sur le devis et/ou le contrat et/ou la convention signé(s). Par ailleurs, Permacultive s'engage à respecter les modalités de règlement imposées par le Code du Travail en matière de formation professionnelle continue.

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par son OPCO ou un autre organisme financeur dont il dépend, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. L'accord de prise en charge doit être communiqué à Permacultive au moment de l'inscription accompagné du dossier complété.

Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à Permacultive au plus tard un jour ouvrable avant le premier jour de la formation, Permacultive se réserve la possibilité de refuser de dispenser la formation ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, la différence sera directement facturée par Permacultive au Client.

Le règlement du prix de la formation est effectué par chèque libellé à l'ordre de Permacultive ou virement en précisant le numéro de facture, et le cas échéant le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités légales d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

## **9. Propriété intellectuelle**

Permacultive est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des présentations, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Permacultive pour assurer les formations, constituent des œuvres originales et à ce titre, protégées par la propriété intellectuelle, y compris si ces contenus sont transmis individuellement aux stagiaires. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation reproduction, exploitation non expressément autorisée sans accord express de Permacultive. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En cas de manquement à cette clause, la responsabilité du Client pourra être engagée.

## **10. Protection des données personnelles et accès aux informations à caractère personnel**

Conformément à la réglementation RGPD et à la loi relative à la protection des données personnelles, l'ensemble des données personnelles recueillies au cours de la formation feront l'objet d'un traitement effectué sous le contrôle de Madame Sonia CORTESSE, présidente de l'association.

Ces données permettent d'assurer le bon déroulement des formations de Permacultive, qui en est seul destinataire. Permacultive s'engage à ce qu'aucune donnée ne soit transmise à un tiers sans l'accord du Client. Par les présentes conditions générales, le Client accepte que ses données soient transmises à l'Intervenant et à tout autre acteur de la formation choisie.

Les données du Client seront conservées jusqu'à cinq ans après la fin de la formation. Ce délai s'interrompt en même temps que le délai de prescription. Le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation et de rectification des données le concernant. Ces droits peuvent être mis en œuvre par courrier à l'adresse suivante : Permacultive, La Séguinière, 2416 route de Saint-Laurent, 06610 La Gaude, ou par courriel à [contact@permacultive.org](mailto:contact@permacultive.org).

Le Client est désormais informé qu'il peut se prévaloir des droits inscrits aux articles 48 et suivants de la loi du 6 janvier 1978. En particulier, il peut contacter Permacultive aux adresses susmentionnées afin d'obtenir la confirmation que ses données font ou non l'objet d'un traitement et d'obtenir des renseignements sur la finalité du traitement ainsi que son fonctionnement.

Le Client peut solliciter, à ses frais, l'obtention d'une copie de ses données. Le Client peut se prévaloir de son droit à l'oubli sous réserve de répondre aux conditions légales et réglementaires existantes. Le cas échéant, Permacultive effacera les données concernées dans les meilleurs délais. Le Client peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Dans le cas d'un désaccord du Client sur les procédures mises en œuvre par Permacultive pour la protection de ses données, il lui est possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique des Libertés.

## **11. Réclamations et contact**

Toute réclamation doit être réalisée via l'adresse email [contact@permacultive.org](mailto:contact@permacultive.org) dans un délai de trois (3) mois à compter du fait générateur.

## **12. Litiges**

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Permacultive à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Nice seront seuls compétents pour régler le litige.